

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 05 DECEMBRE 2024

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Florent TISSIER, Monsieur Fabrice PLANCHON, Madame Marie-Claire BERTHIER, Monsieur Albert DESPINS, Madame Annick BAILLY, Madame Annick LAPRAY, Madame Françoise BUCHILLET.

Excusés :
Madame Nathalie BUCHILLET qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERTRAND
Monsieur Alain MALBEC qui a donné pouvoir à Madame Sylviane BONNOT
Monsieur Benoît HUGUES qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel REY

Absents :
Messieurs David BORDES, Christophe BOYER, Patrick PROTHIAU, Mickaël SARRAZIN.

Secrétaire : Monsieur Albert DESPINS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 novembre 2024 s'est réuni en session ordinaire le jeudi 05 décembre 2024 à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

- Approbation du compte-rendu de la précédente séance,

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

- Bornes incendie,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SAUR a transmis les rapports relatifs à la vérification des bornes incendie des deux communes déléguées.

16 bornes sont présentes sur Marizy et 12 sur Le Rousset.
Certaines d'entre elles présentent des problèmes de débit, de réparations à effectuer, d'abords à entretenir.

Sur les 28 bornes de la commune, 8 d'entre elles ont un débit inférieur à la norme et 4 nécessitent que l'entretien de leurs abords et leur accessibilité soient revus.

Un devis sera demandé à la SAUR pour la remise en état des bornes défectueuses et les employés municipaux seront chargés de nettoyer leurs abords.

- Point sur les finances,

Monsieur le Maire indique que l'autofinancement est dans la moyenne des communes de tailles équivalentes et que deux emprunts vont arriver à échéance en 2025 et 2026.

- Etude de la fiscalité pour 2025,

Le Conseil Municipal prend connaissance des 9 257.00 euros supplémentaires perçus par la commune suite à la légère augmentation des taux votés en début d'année et présentés dans le tableau ci-dessous :

Taxe concernée	Taux 2023 en %	Taux 2024 en %	Moyenne départementale en %
Taxe sur le foncier bâti	25.08	25.71	36.48
Taxe sur le foncier non bâti	14.39	14.04	38.66
Taxe d'habitation	3.38	3.30	11.78

- Devis,

Pose d'un compteur de calories sur le circuit de chauffage du local loué à la kinésithérapeute au Rousset afin de connaître sa consommation d'énergie (gaz).

Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, le devis de la société JONDOT MIMEUR ENERGIE, établi à 1 382.72 euros H.T. et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Equipements pour la salle des fêtes du Rousset

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit la société PERRIER pour le remplacement du lave-vaisselle, chiffré à 2 450.00 euros H.T. et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Il n'est pas donné suite au devis du remplacement du four mais il leur sera demandé de faire le nécessaire pour réparer la porte de celui qui est actuellement présent dans les locaux et dont les charnières sont à changer.

Des devis seront demandés pour le contrôle de toutes les hottes, tant des salles des fêtes que de la cantine.

Vitrage pour abri bus

Le coût du remplacement des deux vitrages de l'abri bus situé au Bourg de Marizy est estimé à 928.00 euros H.T. par la société CARROUGE et PUCET.

Le Conseil Municipal retient ce devis, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à le signer et à le transmettre à l'assureur de la commune puisque ce dommage a fait l'objet d'une déclaration d'accident.

Voirie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise DRAVERT TP pour la réparation du chemin de Noireux et du chemin des Rats (vers St Quentin), chiffré à 8 300.00 euros H.T. et autorise Monsieur le Maire à le signer.

- Salle des fêtes,

Monsieur le Maire fait part de la demande de la personne locataire de la salle des fêtes du Rousset le week-end du 26-27 octobre 2024. Cette dernière souhaite bénéficier d'une réduction du tarif de locatif. Elle le justifie notamment par le non-fonctionnement du lave-vaisselle, l'impossibilité de faire du café, un souci au niveau du congélateur qui ne faisait pas de froid (ce qui a généré la perte de ses glaces).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lui facturer cette location 100 euros (au lieu des 100 euros de location et des 40 euros de charges).

Le plat de service en inox qu'elle devait rapporter en mairie lui sera redemandé et à défaut de restitution, il lui sera facturé.

- Chapelle de Saint Quentin,

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que deux entreprises ont été sollicitées pour les travaux de maçonnerie mais qu'elles n'ont pas donné suite.

- Aménagement et valorisation des abords de l'étang du Rousset,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour une demande de subvention au titre de :

- la DETR puisque les services préfectoraux ont signalé, que faute de crédits suffisants, le dossier présenté cette année avait été refusé,
- l'appel à projet du Département de Saône et Loire pour le parcours santé.

- Vœux 2025,

Les vœux de la municipalité auront lieu, à la salle des fêtes du Rousset, le dimanche 19 janvier 2024, à 10 h 30.

- Questions et informations diverses.

Distribution des colis aux personnes de 70 ans et plus en établissements hospitaliers ou maisons de retraite

Mesdames Sylviane Bonnot et Françoise Buchillet ont procédé à la confection de ces colis ce jeudi et leur distribution va intervenir dans les prochains jours.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient comme opérations d'orientation d'aménagement et de programmation, celle portant sur la parcelle cadastrée 71279 section

B numéro 301 à Marizy et celle relevant de la parcelle cadastrée 71279 section AX numéro 43 au Rousset.

Pour le recensement à effectuer concernant les bâtiments et éléments remarquables de la commune, une réunion est prévue le 20 décembre prochain.

Remplacement de lampadaires vétustes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour le passage en led de 21 lampadaires vétustes pour un reste à charge de la commune chiffré à 6 394.64 euros H.T. avec étalement sur 3 ans.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante avec le SYDESL ainsi que tout autre document en lien avec cette affaire.

Affouage

Les coupes seront distribuées aux différents affouagistes, ce samedi 7 décembre, à 10 h par Madame Annick LAPRAY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, en arrête la liste et charge Monsieur le Maire d'émettre les titres demandant aux intéressés le paiement de ces coupes.

Demande de la DRI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son aval pour que les parcelles D 172 – 195 et 200, présentes le long de la route départementale 91 et correspondant à des bandes de terrain situées en bordure du lotissement du Brouillat, soient intégrées au domaine public routier départemental suite à une demande de la Direction des Routes et Infrastructures.

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents consécutifs à la présente prise de décision.

Divers

Les panneaux limitant la vitesse à 30 km/h, chemin du Moulin du Brouillat, commandés début novembre, devraient arriver prochainement selon l'information eue hier. L'arrêté sera fait à réception de ces deniers.

Pour la station service, de nombreux dysfonctionnement sont enregistrés. La commune est dans l'attente du retour de Total Energie qui étudie les solutions possibles pour remédier aux problèmes rencontrés.

Une composition florale sera offerte de la part de la municipalité à une habitante centenaire de la commune, le 4 janvier 2025.

La séance est levée à 0 h 20 .